

## Aide pour la déclaration d'impôt

Le LCGB propose à ses membres affiliés depuis plus de 6 mois une aide gratuite pour remplir la déclaration d'impôt sur le revenu. Si vous souhaitez obtenir cette aide, vous pouvez remettre les pièces sous-mentionnées soit à votre délégué du LCGB, soit au LCGB dans un bureau INFO-CENTER ou simplement les envoyer en format PDF (pas de photos) à [infocenter@lcgb.lu](mailto:infocenter@lcgb.lu) au plus tard pour le 09.12.2022 (attention aux délais qui vous sont applicables). Dès que votre déclaration d'impôt sera prête, vous serez informé.

### Documents requis :

- Les pages 1-4 du formulaire 100F actuel préremplies** ou une copie de l'année précédente sont obligatoires : « données personnelles », « enfants », « état civil », « imposition collective et individuelle »
- Certificat de rémunération annuel (salaire et/ou pension)** ainsi que tout autre revenu du ménage, même étranger (également celui du conjoint). Les revenus doivent être renseignés en euro (€)
- Intérêts débiteurs**  
Prêt hypothécaire (certificats bancaires des intérêts payés pendant l'année d'imposition, la somme globale des intérêts payés est à remettre)  
Prêt personnel / à la consommation (certificats bancaires des intérêts payés pendant l'année d'imposition, la somme globale des intérêts payés est à remettre)
- Assurances**  
Sont concernées les assurances se rapportant à la personne uniquement : assurance-vie, invalidité, décès, assurance solde restant dû, assurance maladie, hospitalisation, RC voiture, RC familiale, mutuelle (même étrangère), CMCM... (donc pas les assurances pour dégâts matériels)  
*Assurance luxembourgeoise : certificat de la compagnie d'assurance*  
*Assurance étrangère : pas de contrat, des factures sur l'année concernée ou certificat de la compagnie d'assurance*
- Assurance prévoyance vieillesse** (Uniquement assurances visées à l'article 111 bis L.I.R.)
- Epargne logement** (Extrait du compte d'épargne logement sur toute l'année concernée)
- Dons** (Certificats des dons effectués en faveur des ONG. Minimum 120 € auprès d'un ou plusieurs organismes)
- Charges extraordinaires**  
Frais de garde d'enfants ; frais des aides ménagères ; frais de pharmacie, de maladie ou autres charges (avec liste du total) ; preuve des rentes alimentaires payées pour les enfants, qui ne vivent pas dans le ménage et/ou pour l'ex-conjoint ; salarié handicapé avec degré d'invalidité (certificat médical - %)
- Facultatif :**  
**Déclaration de partenariat** lorsque l'imposition collective est demandée pour la 1<sup>ère</sup> fois (la déclaration d'impôt devra être remise à l'ACD au plus tard le 31.03. de l'année en cours)

**Le LCGB n'assume aucune responsabilité, notamment en cas de données erronées ou incomplètes, et ne peut pas accepter des documents incomplets ou illisibles.**



Déclaration d'impôt  
**Check-list**